

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le quatre décembre à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents :

Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Lavigne Laurence, Le Fresne Pascaline adjointe.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Grosmangin Jean-François, Mancier Gilles.

Pouvoirs : M. Alibouch Youssef donne pouvoir à Mme le Fresne Pascaline.

Excusés :

Absent : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 09

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h35.

01-Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil du 13 novembre 2023.

02-Les diverses délibérations à prendre concernant des régularisations demandées par les services du trésor public de Senlis. Elles sont au nombre de 8 et il n'y a pas d'opposition dans le conseil à leur élaboration.

03-M. Le Maire fait un récapitulatif du dossier mare : en 2016 il y a eu un premier contact avec les entreprises pour restaurer la mare dont les pierres se délitent, il n'en est rien sorti, donc il a été décidé de prendre contact et conseil auprès d'un avocat : Maître Laermans de Senlis.

M. le Maire avait l'accord du conseil pour engager et suivre la procédure concernant la mare.

A ce jour M. le Maire expose les avancées lors de ses derniers entretiens avec Maître Laermans, un accord semble voir le jour avec remise en état, comprenant la bâche défense incendie, une association de pêche pour préserver la faune, la vidange, l'enlèvement des anciennes roches etc. Suite à cet accord le reste à charge pour la commune devrait être minime.

Il faut donc prendre une délibération autorisant M. le Maire à signer l'accord entre l'entreprise Fudali et la SMABTP et la commune.

04-Délibération :

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le protocole et le devis afin de ne pas perdre de temps; L'entreprise Lachaux Paysage devrait maintenir son devis. Le conseil donne son accord.

M. Février demande si l'on change les 3 lits de pierres ? M. le Maire donne des explications : indiquant que M. Fudali aurait eu sa responsabilité d'engagée s'il avait pris le chantier et changé que les 2 premiers rangs, car dans l'avenir il y aura sûrement des soucis avec le 3ème rang aussi. Lachaux Paysage est sur la même observation à savoir qu'il n'engage sa décennale que sur le changement complet de l'enrochement.

05-L'entreprise Cabrema a élaboré un devis d'environ 2500€ pour la remise en état du chemin du tour de ville (TVA récupérable si la facture passe en investissement).

M. Mancier indique qu'il serait également utile de remettre en état l'extrémité de la rue de la procession vers chez M. Carré et angle du chemin de la justice.

M. le Maire est autorisé par le conseil à signer le devis il sera demandé à l'entreprise d'intervenir au plus vite en fonction des conditions climatiques.

06-M. Le Maire donne des explications sur l'avancée du dossier «mare à Blondel» à ce jour les choses ont bougé et une signature pour l'obtention des 735m² serait possible, il ne faut pas occulter le fait que sous l'école est installé un système de vidange du casier « dit «vide cave» » ce dispositif n'est pas destiné à une utilisation dans le long terme. Dans l'hypothèse où cette pompe tomberait en panne le réseau interne à l'école débordera.

Le conseil décide de surseoir au projet.

07-M. Le Maire fait un bref résumé de la réunion PLU avec Mme Dretz de la DDT et M. Védie responsable ADS de la CCPV.

08-Mme Sauvage secrétaire de maire demande la réactualisation du RIFSSEP à hauteur de 100€ mensuel plus une prime de pouvoir d'achat.

M. Mancier indique que ce genre de point ne concerne pas les membres du conseil mais uniquement le maire. Il est tout de même conseillé de ne lui accorder que 50€.

PV 08-2023 -05-12-2023 - 2/4

09-Questions diverses

*L'adjointe ne peut plus signer les arrêtés de DP où PC concernant M. le Maire, aussi il faudra prendre une délibération et désigner un représentant à chaque dossier, pour celui en cours M. Grosmangin se porte volontaire.

*Concernant la réhabilitation de la station il faut prendre une délibération, car suite au retard de démarrage des travaux pour cause administrative, ceux-ci sont stoppés pour cause météorologique ce qui va impliquer de payer le nouveau tarif d'actualisation jusqu'à la réception en Mars.

Cette délibération stipulera notre mécontentement surtout par rapport aux 16.000€ laissé aimablement malgré le défaut de 50cm de niveau lors la tranche ferme.

Le prix de l'eau va très certainement augmenter.

*Une délibération de soutien devra être rédigée envers Bouillancy et son projet de micro-crèche, signifiant l'engagement de notre commune dans celui-ci. Ainsi que la participation au démontage et désamiantage du préfabriqué car ce dernier a été réglé par compensation à la commune de Bouillancy, par les trois communes faisant partie actuellement du SIRS. Le conseil est d'accord pour rédiger une délibération en ce sens.

M. Mancier demande une explication sur les modules, l'investissement, le paiement...

M. le Maire répond qu'ils ont été réglés par le SIRS.

*le City stade est monté son contrôle avant ouverture au public doit avoir lieu le 6/11/2023. L'ANS ayant une part de subvention dans le projet demande l'installation d'un panneau.

*M. Eric Duchesne indique que le football club de Nanteuil devrait utiliser le City stade les mardis et vendredis de 17h à 23h, et les dimanche de 9h à 13h, convention à rédiger et voir les horaires avec l'occupation des administrés de la commune.

*M. Manier demande ou en est le miroir de la rue du Mathurin, et les dons aux associations ? M. le Maire lui indique que celui-ci est commandé, et que les dons devraient être mandatés avant mi décembre. Et qu'il sera fait un don à la nouvelle association de parents d'élèves «les petits écoliers» pour un montant de 100€.

*Pour la sortie seniors 3 personnes se sont inscrites suite à l'annonce sur le site, les colis seront attribués aux seniors ne participants pas à la sortie y compris ceux n'ayant pas répondu au sondage.

*Un courrier va être fait pour les administrés qui n'entretiennent pas leurs haies celles-ci son un réel problème pour les réseaux aériens.

*M. le Maire fait part au conseil de la démission de Mme Audrey Duchesne et de M. Jacques Bourrut-Lacouture de leur mandat de conseillers, M. le Maire ayant envoyé sa démission à la préfecture des élections sont envisageables.

M. Le Maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions.

*M. Susset Patrick demande si le dératiser va passer ? Il est envahi de rats ((images à l'appui), il indique avoir déjà acheté d'importantes quantités de produits sans un réel résultat. Il indique que les rats viennent d'un voisin. M. le Maire lui indique que dans tous les cas les sociétés de dératisation n'entrent pas dans les domaines privés sans l'autorisation des propriétaires.

M. Barizet Antoine prend la parole et indique que la société qui intervient pour le compte de la commune n'a pas d'agrément.

La séance est levée à 21 heures.